

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLUi
REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche B : N°30
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XXX/XX/XXXX
approuvant les dispositions de la Modification Simplifiée n°1 du PLUi.
Fait à Le Quesnoy, le XX/XX/XXXX
Le Président,

PLU APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 LE : XX/XX/XXXX



Haute-Normandie (siège social)
ZAC du Chênevert
5 rue des Mûlliers
90208 Rosny-Macques
Tel: 03 27 97 36 39

Seine-Normandie Le Havre
380 Boulevard François 1er
76000 Le Havre
Tel: 02 35 46 51 06

Grand Est
Espace Seine-Cote
6 Place Sainte-Croix
53000 Châteauneuf-Champagne
Tel: 03 26 64 05 05

Vallée de Loire
Siège Normand
Rue des Petites Granges
49000 Serrant
Tel: 02 41 51 98 39

Seine-Normandie Citoyen
Place d'Alsace et de Lorraine
350 rue Clément Ader - Bât. 1
27000 La Vallée-aux-Loges
Tel: 02 32 32 98 32

Réalisé le: 23/09/2020

Légende

- Contexte :**
- Parcelles
 - Bâti
- Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme :**
- Points de vue
 - Mares
 - Maillage bocager
 - Prairies
 - Autres éléments paysagers
- Éléments protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme :**
- Patrimoine bâti remarquable
 - Petit patrimoine
 - Périmètres réglementaires du bâti remarquable
- Éléments protégés au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme :**
- Chemins protégés
- Lutte contre l'érosion :**
- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

